

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2023-17

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le lundi trois avril à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 28 mars 2023 qui a été adressée par mail le 28 mars 2023.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Michel CUINET, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Yann PATULA, Céline COLAS (9)

Excusé : Bertrand MONOT donne pouvoir à Isabelle TISSOT (1)

Absent : Cédric CHARRIERE (1)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 28/03/2023

Nombre de membres présents : 9

Date de l'affichage : 07/04/2023

Nombre de membres votants : 8

Secrétaire de séance : Yann PATULA

Objet : Vote du compte administratif commune 2022

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu l'adoption du budget primitif 2021 par le conseil municipal lors de sa séance du 28/03/2022,

Vu le compte de gestion 2022 établi par le comptable des finances publiques,

Considérant que M. Maxime Ballaud a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2022 par Mme Isabelle TISSOT, Maire de Meussia,

Considérant que Mme Isabelle TISSOT, Maire de Meussia s'est retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif « commune » de l'exercice 2022 comme suit :

	investissement	fonctionnement
dépenses	162 711.45 €	283 655.30 €
recettes	133 639.31 €	316 979.18 €
Résultats 2022	-29 072.14 €	+ 33 323.88 €
Résultats antérieurs reportés 2021	+ 5 215.15 €	+113 972.70 €
Résultat de clôture 2022	+ 5 215.15 €	+ 113 972.70 €
2022	-3 659.72 €	+ 4 675.91
Avec dissolution budget AF	=	=
	-27 516.71 €	+ 151 972.49 €

POUR : 8 voix

Ainsi délibéré le 3 avril 2023, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2023-17 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Yann PATULA



Le premier adjoint
Maxime BALLAUD

